

RAPPORT N° 00/2-17
au Conseil Municipal

OBJET

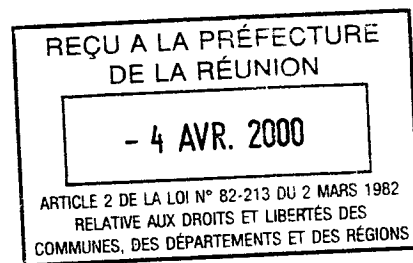
RETROCESSION DE TERRAINS
(RHI BASSIN COUDERC / BELLEPIERRE)

Dans le cadre de l'opération de la RHI Bassin Couderc concédée à la SEMADER, le concessionnaire a proposé de rétrocéder à titre gratuit les terrains d'assiette des voiries, des espaces publics.

Je vous demande de vous prononcer sur le projet d'acquisition de ces terrains mentionnés en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-17
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

RETROCESSION DE TERRAINS
(RHI BASSIN COUDERC / BELLEPIERRE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-17 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

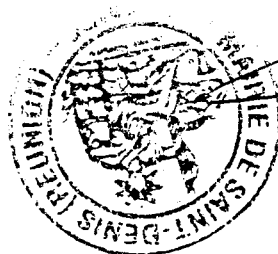
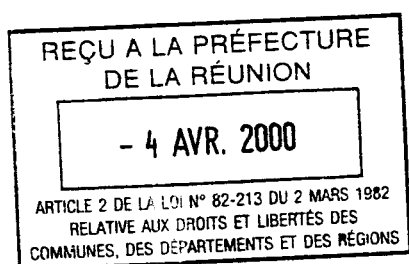
Approuve le projet d'acquisition à titre gratuit des terrains mentionnés en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser les honoraires correspondants aux notaires rédacteurs.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA



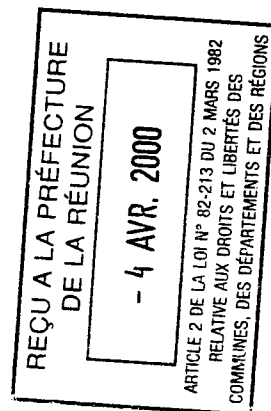
ANNEXE A LA DELIBERATION N° 00/2-17

RETROCESSION DE TERRAINS
(RHI BASSIN COUDERC / BELLEPIERRE)

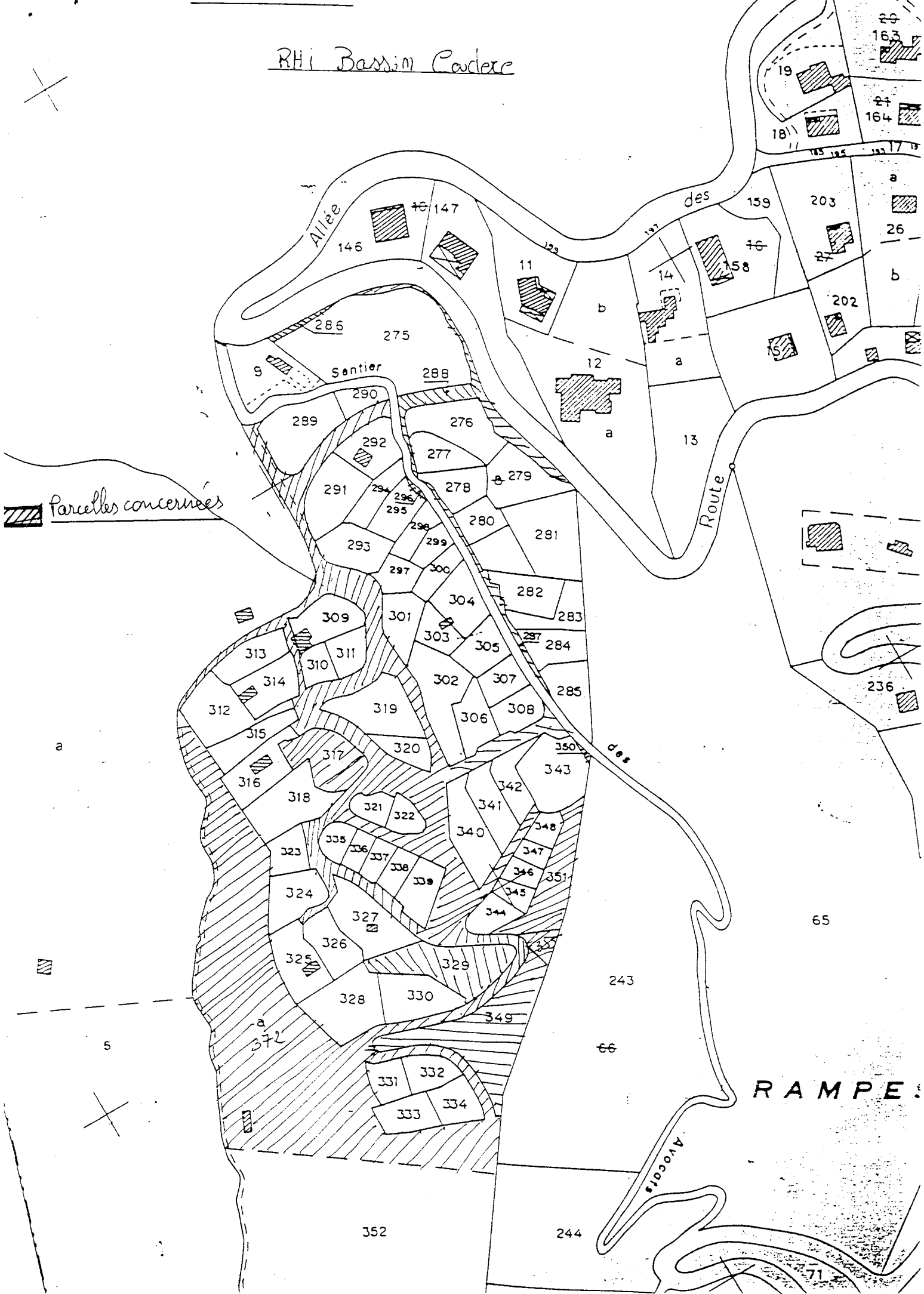
REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	SECTEUR	ANCIEN PROPRIETAIRE	PRIX	MODALITE D'ACQUISITION	BUT D'ACQUISITION
AV 243	11 067 m2	Bellepierre Chemin des Avocats	SEMADER	Acquisition gratuite	Amiable	Réserve foncière
AV 286	39 m2					Voirie
AV 296	157 m2					Voirie
AV 317	654 m2					Maison de Quartier
AV 372	37 255 m2					Réserve foncière
AV 288	969 m2					Voirie
AV 287	278 m2					Voirie
AV 350	24 m2					Voirie
AV 351	706 m2					Réserve foncière
AV 349	1 618 m2					Réserve foncière
AV 329	938 m2	Espace vert				
AV 355	29 m2	Espace Vert				

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 24 mars 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA



RHI Bassim Cardere



 Parcelles concernées

RAMPE

352

244

65

243

66

71

5

a

a
372

des

Route

des

Allée

Santier

a

b

a

b

a

13

des

Avocots